

Horaires

En ce qui concerne les horaires des entraînements, l'organisation de la saison passée reste valable (sauf l'entraînement du vendredi soir à LLN qui est supprimé), à savoir :

Moment	Lieu	Catégories (indicatif)
Samedi de 10h30 à 12h30 (reprise : le 01/09)	Complexe Sportif, Rixensart	Toutes catégories, principalement les débutants
Mardi de 19h00 à 21h00 (reprise : le 04/09)	Complexe Sportif, Rixensart	Tireurs confirmés et compétiteurs
Mercredi 16h00 à 18h00 (reprise : le 19/09)	Salle P1, Complexe Sportif de Blocry, Louvain-la-Neuve	Jeunes
Mercredi 18h00 à 20h00 (reprise : le 19/09)	Salle P1, Complexe Sportif de Blocry, Louvain-la-Neuve	Etudiants UCL et jeunes
Vendredi 19h00 à 21h00 (reprise : le 07/09)	Complexe Sportif, Rixensart	Jeunes et tireurs confirmés

Cotisations

Le montant de la cotisation est fixé à **290 EUR** pour la saison complète. Ce montant comprend l'affiliation à la FFCEB (incluant une assurance) et la participation aux frais de fonctionnement du Cercle.

Pour les membres d'une même famille (habitant sous le même toit; enfants, frères et sœurs, parents), le système de cotisations dégressives reste d'application (et les cotisations inchangées) :

- 2e membre 215 EUR
- 3e membre 175 EUR
- 4e membre (et suivants) 135 EUR

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'**un tireur n'est en règle d'affiliation que lorsqu'il a payé sa cotisation ET rentré son certificat médical.**

La cotisation doit être versée au plus tard pour le 30/09/2018 sur le compte Belfius BE18 0682 1333 5965 (068-2133359-65) de « La Prime / La Dague » avec comme communication le(s) nom(s) du (ou des) tireur(s). Tout tireur non en règle à la date du 30/09 se verra refuser la participation effective aux entraînements jusqu'à la régularisation de sa situation. Il y va de l'intérêt de tous, tireur non en règle inclus.

Coordonnées utiles

- e-mail du Cercle : info@laprimeladague.be
- URL (adresse du site du Cercle) : <http://www.laprimeladague.be/>